



donation dernier vivant et donation de son vivant

Par **tobleronne**, le **26/10/2009** à **19:20**

Bonjour,

Mon père est remarié, je suis sa seule fille d'un premier mariage.
Sa femme a 2 enfants d'un premier mariage.
ils ont acheté 2 maisons et sont mariés sous le régime de la communauté.
Dernièrement, ils ont fait une donation au dernier vivant chez un notaire.

Comment ça sera passera si mon père venait à décéder en premier?

Si ma belle mère décide de vendre les maisons, doit elle me reverser la part qui m'incombe où dois je attendre son décès à elle pour la récupérer?
Doit elle me demander mon accord pour vendre?

Comment ça se passe au niveau des comptes bancaires?

Je n'ai nullement confiance en elle, et je pense qu'elle serait capable de tout dilapider pour que rien ne me revienne.
est ce possible?

Ensuite, j'ai un frère qui est décédé.
Mon père et ma mère ont acheté une concession, mais la concession est au nom de mon père.

J'ai demandé à mon père de faire les papiers en règle suite au décès de ma mère pour que ma belle n'est aucune jouissance de cette concession.
J'aurai souhaité que la concession soit au nom de mon père et de ma mère.
Ma belle mère est allée soit disant se renseigner chez un notaire qui lui aurait dit que c'est pas possible.

La seule solution serait elle que mon père me fasse donation de cette concession?

Merci beaucoup pour vos réponses.